

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 14 décembre 2023

CP20231214_33
id. 3749

Le 14 décembre 2023 à 14h30, les membres de la commission permanente, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.

Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10

Sont présents :

Mme BOURDONCLE, M. BERTELLI, M. BELLOC, M. BÉSIERS, M. CROS, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme MAURIÈGE, Mme SARDEING, M. WEILL.

Sont représentés :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme MAURIÈGE), M. BEQ (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. WEILL), M. DESCAZEUX (pouvoir à M. BERTELLI), Mme NÈGRE (pouvoir à Mme SARDEING), Mme SINOPOLI (pouvoir à Mme BOURDONCLE), M. VAISSIÈRES (pouvoir à M. GONZALEZ).

Sont absents :

Madame HEULLAND.

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES PUBLICS AU TITRE
DE LA PROMOTION ET DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU
DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE**

La stratégie de développement de la promotion et de l'attractivité touristique du Département de Tarn-et-Garonne se décline au travers de son patrimoine naturel, culturel et sa gastronomie, ancrés dans une forte identité agricole.

L'agriculture, l'artisanat et les traditions qui y sont liées, ont façonné la culture, les paysages du territoire rural tarn-et-garonnais qui fondent l'âme et le caractère du département, traditionnelle terre d'accueil. C'est pourquoi, l'Agence de développement touristique de Tarn-et-Garonne « Tarn-et-Garonne Tourisme » les a érigés en axes forts de sa communication, conformément aux orientations définies dans son plan d'actions 2023 voté par délibération de l'Assemblée départementale le 13 février 2023 puis complété par délibération du 22 et 23 juin 2023.

Dans le cadre de la compétence tourisme, le Département favorise les projets « agro-touristiques et œnotouristiques » et soutient les manifestations et les événements qui participent à la promotion du territoire départemental et de ses composantes.

Ce positionnement s'inscrit également dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs qui a vertu à conforter l'attractivité touristique du département. Cette action poursuit l'objectif de « faire profiter les territoires de la notoriété des produits », notamment par l'aide à la réalisation d'événements.

C'est dans ce cadre que le Département soutient un grand nombre de manifestations qui animent les terroirs tarn-et-garonnais, lesquelles reposent sur l'activité et le dynamisme d'associations ou d'organismes publics. Elles attirent tant le public local que les touristes.

Par délibération de l'Assemblée départementale du 13 février 2023, la volonté de la collectivité de soutenir ces associations au titre de la promotion du département et de sa valorisation touristique, a été réaffirmée par le vote d'une nouvelle autorisation d'engagement.

Après avis de la 7^{ème} commission, réunie le 16 novembre 2023 (ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation), la commission permanente a délégué de compétence pour statuer sur les demandes de subvention présentées dans les tableaux joints en annexe.

La situation de la ligne budgétaire s'y rapportant sera la suivante :

Autorisation d'engagement global 2023 (AAGT)..... 181 710 €

Engagement à la présente commission :

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur le Programme P029
Opération O001 Enveloppe E21

La situation des lignes budgétaires sera la suivante :

- Associations (natana 2920-6574 SF 94)

Autorisation d'engagement 2023..... 153 710 €

Engagement aux précédentes commissions 69 919 €

Engagé à la présente commission..... 4 100 €

Restant disponible..... 79 691€

- Organismes publics (natana 2899-65737 SF 94)

Autorisation d'engagement 2023..... 25 000 €

Engagement aux précédentes commissions 6 497 €

Engagé à la présente commission..... 0 €

Restant disponible.....18 503 €

- Communes (natana 2894-65734 SF 94)

Autorisation d'engagement 2023..... 3 000 €

Engagement aux précédentes commissions 0 €

Engagé à la présente commission..... 1 000 €

Restant disponible..... 2 000 €

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation
d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 13 février 2023 relative aux bilan d'activité 2022 et plan d'action 2023 de Tarn et Garonne tourisme, complétée par délibération de l'Assemblée départementale du 22 et 23 juin 2023 portant avenant à l'annexe financière 2023 de la convention pour le développement d'une politique départementale du tourisme,

Vu l'avis de la 7^{ème} commission « ruralité, économie, tourisme, développement numérique et irrigation » du 16 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la promotion et l'attractivité touristique du département de Tarn-et-Garonne, l'attribution des subventions départementales d'un montant total de 5 100 € à verser aux associations et à l'organisme public détaillés en annexe, soit :
 - 4 100 € à différentes associations pour les manifestations qu'elles organisent,
 - 1 000 € à la Commune d'Auvillar pour la manifestation qu'elle organise
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental tel que détaillés supra.

Adopté à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 26/12/2023 Reçu en préfecture le 26/12/2023 Publié le 26/12/23 ID : 082-228200010-20231214-4892-DE-1-1

Le Président,

Michel WEILL